

IL SERA ORGANISÉ PAR L'UFC Colloque international sur la gouvernance des institutions et l'intelli- gence économique

L'Université de la formation continue organisera, du 14 au 16 juin prochains, un colloque international sur la gouvernance des institutions et l'intelligence économique. Abdeldjbar Menouar, recteur de l'UFC, a fait, hier, une présentation de cet événement.

«L'objectif de cette manifestation économique est de faire dialoguer des acteurs, publics ou privés, qui ont développé des actions originales d'intelligence économique et de les faire témoigner sur les acquis et les perspectives qu'ils ont tracés.

L'ambition de ce colloque est d'identifier les indicateurs d'intégration de l'intelligence économique qui permettent d'ouvrir de nouvelles voies d'expérimentation au profit des décideurs publics et privés», a indiqué Abdeldjbar Menouar, lors d'une conférence de presse animée au siège du quotidien *El Moudjahid*.
T. H.

SEMI-REMORQUE CONTRE MARUTI

Six morts dans un terrible accident à Annaba

Six morts et deux blessés graves appartenant à deux familles proches ont été enregistrés dans un terrible accident de la circulation qui s'est produit hier vers 9h35 sur l'axe de la RN21 reliant Ain-Berda à Annaba, au niveau de la petite localité de Koudiet M'rah.

L'accident a été provoqué par une collision frontale entre une voiture légère de type Maruti 800 et un semi-remorque, suite à la crevasse de la roue avant de la Maruti, qui est allée s'engouffrer sous le poids lourd, selon les témoins présents au moment de l'accident.

Les corps sans vie de six occupants de la voiture légère sur les huit appartenant aux deux familles, à savoir un bébé et 3 enfants en bas âge et 2 femmes, ont été retirés par les agents de la Protection civile après une opération qui a duré deux heures environ.

Les deux autres occupants de la Maruti, la conductrice et un autre bébé, ont subi de graves blessures et ont été acheminés par les agents de la Protection civile vers l'hôpital de Ain Berda.

Ce tronçon est réputé pour les nombreux accidents qui s'y produisent à longueur d'année et qui ont déjà fait plusieurs victimes dont des handicapés à vie. D'ailleurs, deux minibus de la wilaya, transportant des journalistes d'Annaba ont été victimes en mai 2007 et en février 2008 de deux accidents, heureusement sans grande gravité, mais avec des blessures plus ou moins sérieuses.

Mohamed-Ali Khellaf

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les entreprises privées de construction à la traîne

La prévention et la sensibilisation face aux risques professionnels dans le secteur de la construction et du BTPH demeurent faibles dans notre pays. Des domaines où les entreprises privées restent à la traîne.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - La problématique de la protection des personnes et des biens dans le secteur de la construction a été traitée hier, au siège de l'Agence nationale de promotion des exportations (Algex). Et ce à l'occasion d'un séminaire organisé sous l'égide de l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA) et du Centre d'études et de recherches sur l'investissement et le développement (Cerid). Une thématique appropriée d'autant que, l'année dernière, en Algérie, 450 personnes sont mortes lors de travaux de chantiers de construction, un secteur à risques accrus, divers et évolutifs.

Et que dans le monde, entre 50 000 et 60 000 accidents mortels surviennent chaque année dans les chantiers, soit un mort toutes les 10 minutes.

Vers un texte sur l'hygiène et la sécurité industrielles
Certes, notre pays a mis en place un dispositif institutionnel et un arsenal législatif et réglementaire, en matière de formation,

sensibilisation, prévention et gestion des risques professionnels.

A ce propos, les entreprises seront obligées de respecter les normes d'hygiène et de sécurité selon un texte réglementaire, en cours de préparation et qui sera présenté prochainement à l'aval parlementaire.

C'est ce que le directeur de la formation, information et communication auprès de l'Organisme de prévention des risques professionnels dans les activités du bâtiment, travaux publics et hydraulique (OPREBATH), Boukacem Salah-Eddine, a indiqué. Selon le directeur de cet organisme qui relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, l'engagement des entreprises du BTPH, essentiellement celles du secteur privé, pour la formation, la prévention et la sensibilisation de leurs travailleurs, demeure très faible.

Les entreprises n'investissent pas dans l'équipement de sécurité

Peut-être une question de coûts, la formation étant payante au niveau de l'OPREBATH qui est

un établissement à caractère industriel et commercial.

Mais aussi, selon d'autres participants, une quête de performance au détriment de la responsabilité sociale des entreprises qui doivent protéger impérativement leurs personnels.

Voire, des entreprises qui «n'investissent pas dans l'équipement de sécurité (casques, chaussures, combinaisons, cordes...) de leurs ouvriers, selon le président de l'AGEA, Mouloud Kheloufi.

Estimant que le second œuvre est porteur de risques élevés et que notre pays manque d'ouvriers spécialisés dont les coffreurs, Mouloud Kheloufi de s'interroger : «Où sont les organes de contrôle de l'Etat ? »

Et d'inviter l'Inspection nationale du travail à intervenir et vérifier le port de tels équipements. «Que les cotisations sociales des entreprises reviennent aux entreprises !» dira-t-il.

Le moins-disant, le bas de gamme plûtôt

Pour le président de l'AGEA, le programme de mise à niveau des petites et moyennes entreprises, en collaboration avec l'Union européenne, devrait inclure un volet consacré à la formation en

matière de prévention des risques industriels et professionnels.

A charge de régler de manière appropriée ce problème de coûts. Et cela même si des entreprises privilégient le «moins-disant» selon un représentant de la Société algérienne de protection et de prévention industrielle (Sappi), Moussa Mokrane. Selon ce dernier, des opérateurs acquièrent des équipements de sécurité de bas de gamme et ne répondent pas aux normes internationales, parce que moins chers que ceux de qualité.

En outre, certains entrepreneurs n'exigent même pas la fiche technique des produits importés selon ce cadre de la Sappi qui estime, pourtant, qu'il faut mettre le prix pour sécuriser les travailleurs».

Autre explication, l'absence d'un état d'esprit suffisamment développé chez les managers dans la prise en charge des risques liés à la construction. Selon le directeur marketing de la Société nationale d'assurances (SAA), Abdelmalek Benlarbi, les entrepreneurs contractent une assurance décennale en fin de chantier mais ne prennent pas la précaution de s'assurer pendant la durée du chantier.

C. B.

FONCIER INDUSTRIEL

Signature d'une convention-cadre

Une convention-cadre a été signée hier soir entre l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation du foncier (Aniref) et la Direction générale du domaine national à l'hôtel El-Aurassi.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements, M. Abdelmadjid Temmar, et celui des Finances, M. Karim Djoudi.

Cette convention entre dans le cadre de la politique initiée par le gouvernement pour

la relance du secteur de l'industrie en Algérie, dira M. Temmar. «Ce nouveau dispositif réglera définitivement le problème du foncier industriel dans notre pays. Les investisseurs qui se plaignent du manque du foncier industriel pourront maintenant créer leurs entreprises grâce à cette convention», expliquera-t-il.

Le nombre d'hectares qui seront récupérés par l'ANIREF dans le cadre de cette convention est estimé à près de 30 000 hectares, a déclaré le directeur général du Domaine national, M. Mohamed Ben Meradi, en marge de la cérémonie. Près de 1 000 ha

sont des actifs résiduels, issus de la dissolution des entreprises publiques. 15 000 ha sont des actifs excédentaires, alors que les 2 000 restants sont des terrains situés dans les zones d'activité. L'Aniref va, en effet, se charger de la récupération des terrains industriels et de leur proposition au marché par la voie d'adjudication ou des enchères. La signature de l'acte de concession se fera entre l'investisseur et la Direction générale du Domaine national. L'Aniref aura droit à un taux de 20% de rémunération sur le prix de la concession de chaque terrain.

L. M.

«LES PAGES MAGHREB» ET ALGÉRIE TÉLÉCOM L'ONT ANNONCÉ HIER

Les annuaires téléphoniques disponibles sur le territoire national

Les Pages Maghreb, l'annuaire économique algérien, et Algérie Télécom ont annoncé hier, lors d'une conférence de presse tenue à la Safex, la sortie des annuaires téléphoniques en version papier pour les régions est, ouest et sud, couvrant ainsi les 48 wilayas du pays, après la région centre et l'Algérois.

F. Zohra B. - Alger (Le Soir) - «Les annuaires ont été édités dans un premier temps à plus de 100 000 exemplaires par région et sont déjà disponibles sur tout le territoire national et mis en vente dans les Actel, les agences commerciales d'Algérie Télécom au prix de 480 DA», a déclaré M. Michel Bisac, directeur général des Pages du Maghreb, qui précisera aussi que pour ce qui est de l'annuaire des professionnels, qui contient des informations économiques, il est commercialisé au prix de 2 500 DA. Selon l'intervenant, les Pages du Maghreb à travers l'addition des

annuaires ambitionne de combler un vide enregistré notamment pour ce qui est des annuaires professionnels qui offrent des informations sur les entreprises économiques algériennes. Le premier responsable des Pages Maghreb éditions a également annoncé que d'ici le mois de novembre prochain, paraîtra la version 2008 de l'annuaire des particuliers pour la région centre. Il s'agit de la wilaya d'Alger et des six wilayas environnantes.

Il est par ailleurs à noter que le dernier annuaire des particuliers a été réalisé en 1995, d'où l'urgence, selon les intervenants,

de combler le retard enregistré durant ces dernières années. Selon les représentants des Pages Maghreb éditions, les annuaires seront mis à jour tous les ans ce qui permettra d'inclure notamment les nouvelles entreprises dans les annuaires professionnels.

Actuellement, 100 000 exemplaires ont été imprimés pour ce qui est des annuaires des abonnés privés et 50 000 pour les professionnels.

Les annuaires réalisés en Espagne et en France en l'absence d'imprimeries spécialisées, concernent plus de trois millions d'abonnés au téléphone fixe et plus de 220 000 entreprises référencées.

Les Pages Maghreb ont aussi opté pour les annuaires électroniques à l'intention des per-

sonnes souhaitant se renseigner à travers l'internet. Pour sa part, M. Meziani, chargé de la communication du groupe Algérie Télécom, précisera que l'édition des annuaires coïncide avec les exigences du groupe en termes d'avancées technologiques et notamment la satisfaction des 10 millions d'abonnés entre le téléphone fixe et mobile.

Concernant l'édition d'annuaires des abonnés du mobile, le premier responsable des Pages du Maghreb précisera que cette question n'est pas à l'ordre du jour, l'autorité de régulation exigeant qu'il y ait plus de 600 000 abonnés en postpayé pour que l'opérateur soit obligé d'édition un annuaire. Actuellement, 90% des abonnés ont opté pour la formule du prépayé.

F.-Z. B.